



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf juin à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre PISSAS, Maire.

Présents : Alexandre PISSAS – Denis BARETTINI - Magali NIZIER – Jean-François MAZZOLENI – Nathalie RAUX - Danielle GEINGUENAUD – Alain POGGIASPALLA - Claude GEOFFRAY - Nathalie VEZON - Alexandre DE RIGAL - Déborah GIACINTI - Virginie GRIMONPREZ - Joséphine ARNAUD arrive au cours de la question n°5

Absents : Claude GOURBIN donne pouvoir à Déborah GIACINTI -Nicolas ROCARPIN donne pouvoir à Magali NIZIER - Véronique ZORN donne pouvoir à Claude GEOFFRAY - Rémi GERIN donne pouvoir à Denis BARETTINI - Hugues LAROZAS donne pouvoir à Alexandre PISSAS - David CARRASCO

Secrétaire de séance : Denis BARETTINI

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	19
Présents	12
Qui ont pris part au vote	17

Délibération n°5 de la séance

2023-018 Dénomination de deux voies, trois places et une salle communale.

Aménagement du territoire 8.4

Dans le cadre d'un travail de révision des voies et places communales, Monsieur MAZZOLENI expose à l'assemblée que certains lieux ne portent pas de nom et que la dénomination des équipements municipaux, des voies et lieux-dits y compris des voies privées ouvertes à la circulation, relève de la compétence du conseil municipal.

Il présente les différents lieux de la commune et notamment la salle municipale et sa place, situées au centre du Hameau de l'Estang, pour lesquelles les habitants du lotissement ont été sollicités pour proposer des noms.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

- la dénomination choisi par le syndicat du Hameau de l'Estang : Salle Albert ANDRE et Place Camille CLAUDEL pour la parcelle AD 289.
- les noms suivants pour les autres lieux :
 - Place des Lavandières pour la parcelle AK89
 - Square des Cancans pour la parcelle AK 309
 - Chemin de Ronde pour le passage couvert au ¾ entre la place des Canelles et la place de la Mairie
 - Ruelle de l'Endrounette pour la ruelle située entre la place du Posterlon et la place du Marché

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-30,

Vu l'avis des habitants du Hameau de l'Estang sollicités,

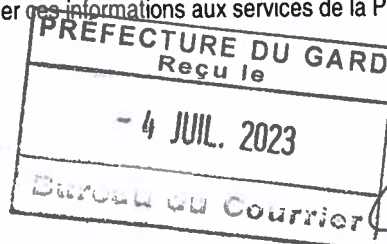
Considérant qu'il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation pour faciliter la localisation GPS et le repérage par les services de secours ou autres services publics ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- Décide de reporter la réflexion pour la nomination de la parcelle AK 309
- Approuve les dénominations des voies et places suivantes :
 - Salle Albert ANDRE
 - Place Camille CLAUDEL
 - Place des Lavandières
 - Chemin de Ronde
 - Ruelle de l'Endrounette
- Approuve la mise à jour du tableau des voies nommées
- Charge Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux services de la Poste et au SIIG.

Le secrétaire de séance,
Denis BARETTINI.



Le Maire,
Alexandre PISSAS